

26 MARS 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Département de l'Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2021 - 13****Objet :****Commission CAO ADHOC CCVH
Groupement de commande pour la passation de
marchés informatiques et télécoms**

Date de la convocation : 05/03/2021
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	16
Contre	3
Abstention	0

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : CUTANDA Josette, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, CORIA Mathieu, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, AUGÉ Gérard, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

Étaient absents excusés : ALVERGNE Brice (pouvoir à MANDON Eric)

Mme CUTANDA Josette est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment les articles 28 et 101 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le Code général des collectivités territoriales en particulier les articles L 1414-2 et L 1414-3 ;

VU le même code, et notamment son article L2 | 2 | -2 | ;

VU la délibération n° 1224 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2015 relative à la mutualisation des services,

VU la délibération n° 1225 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015 relative à l'approbation des conventions type de mutualisation des services, en particulier celle relative au service informatique commun,

VU la délibération n° 2444 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 relative à l'approbation de la convention de groupement de commande pour la passation de marchés informatiques et télécoms,

VU la délibération n°2020-25 du 01 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU la délibération n° 2020-46 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2020 relative à la mise en place d'un groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécoms et la convention afférente ;

CONSIDERANT que la convention susvisée prévoit la mise en place d'une CAO ad hoc,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est coordonnateur du groupement et qu'à ce titre la CAO sera présidée par son représentant,

CONSIDERANT la nécessité d'élire parmi les membres de la CAO de la commune ayant voix délibérative un représentant et son suppléant,

Monsieur le Maire propose d'élire en tant que titulaire Thibaut BARRAL et en tant que suppléant Jean Michel FABRE.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'élire en tant que titulaire Thibaut BARRAL et en tant que suppléant Jean Michel FABRE pour siéger au sein de la CAO ad hoc du groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécoms.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 11 mars 2021
Le Maire
Thibaut BARRAL

